

Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région
A l'attention de Madame le Ministre, Corinne Cahen
13c, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg-Hamm

Strassen, le 17 décembre 2020

Objet : Révision de la loi sur l'intégration

Madame le Ministre,

Suite à votre courrier du 26 octobre 2020 dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration, nous vous remercions d'avoir consulté l'Agence du Bénévolat à ce sujet. D'autres associations au Luxembourg sont spécialisées dans l'intégration et c'est leur vocation première. Nous nous associons par ailleurs au bilan dressé par la FEDAS, qui fédère les réflexions d'autres acteurs de terrain ou encore aux réflexions menées dans le cadre du « Ronnen Dësch ».

Nous avons fait l'exercice dans notre domaine d'expertise : l'intégration par le biais du bénévolat. Nous avons longuement réfléchi à ce processus réciproque lorsque des nouveaux arrivants (Expats, DPI, BPI, étrangers, frontaliers, ...) s'adressent à nous dans l'optique de se rendre utile et de s'intégrer par le biais d'une bonne action.

Bien que le bénévolat soit un formidable levier d'inclusion sociale et d'éducation, notamment à la citoyenneté, nous constatons qu'il reste difficile pour notre public de s'engager dans une activité bénévole lorsqu'on ne maîtrise pas les langues usuelles du pays. Le type de bénévolat qui intéresse le plus les « étrangers », qui qu'ils soient, est souvent celui de l'aide aux personnes tous secteurs confondus.

Hormis le fait que les futurs bénévoles sont amenés à posséder un certain nombre de compétences sociales - parfois même, disposer de connaissances spécifiques, ne suffit pas. L'engagement bénévole n'est souvent pas possible pour des personnes qui ne maîtrisent pas le luxembourgeois, en particulier dans les services d'aide aux personnes. Si par ailleurs, l'association dispense des formations, elles sont majoritairement tenues en luxembourgeois, situation reflétant le corps business des organisations.

Une part de plus en plus importante des nouveaux arrivants (réfugiés, expatriés, frontaliers) ont la volonté de s'intégrer, de contribuer et de partager quelque chose avec leur nouveau pays d'accueil. Pour ce public, le bénévolat peut être un axe privilégié pour s'intégrer et partager des valeurs essentielles. Une belle opportunité d'aller à la rencontre des habitants, de pratiquer la ou les langue(s) du pays et de mieux s'approprier sa culture.

Pour toutes ces raisons, il est important de mettre à leur disposition les outils nécessaires pour ne pas les laisser sur le pas de la porte. En termes d'outils, nous préconisons fortement de multiplier et d'intensifier les formations en langues, formations qui devraient favoriser la participation active afin de permettre aux apprenants d'être opérationnels dans les meilleurs délais. Prévoir un catalogue diversifié et compatible avec des situations de vie différentes, sans occasionner des attentes importantes permettrait à un public hétéroclite d'y participer et de le garder motivé.

Du fait de nos expériences « in-house », nous sommes amenés à croire, que la pratique de la langue reste un atout majeur dans le partage et les échanges interpersonnelles pour s'intégrer rapidement. Le bénévolat pourrait être un formidable levier à tous ces points de vue.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Danielle Merx
Chargée de Direction

